

Le 22 décembre 2010

**Affichage en vertu de la Loi sur l'équité salariale
Programme de maintien de l'équité – décembre 2010**

Le comité de maintien de l'équité salariale pour le groupe APAPUS de l'unité A, formé de deux représentants de l'Université et de quatre membres de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Sherbrooke, désire vous informer de ce qui suit :

1. À la suite des activités du comité de maintien de l'équité salariale, le comité constate qu'il y a 24 catégories d'emploi au sein du personnel administratif et professionnel faisant partie de l'unité d'accréditation A de l'APAPUS. Douze catégories d'emploi sont de prédominance féminine, cinq catégories d'emploi sont de prédominance masculine et sept catégories d'emploi sont « neutres ».
2. Nous avons procédé à l'évaluation des écarts salariaux pour les fins de comparaison des catégories d'emploi à prédominance masculine et féminine. Le comité a retenu une méthode de comparaison par paire.
3. Les données utilisées pour les fins de cette analyse sont en date du 1^{er} septembre 2010.
4. À la suite de cette analyse, le comité constate qu'il n'y a pas d'ajustements salariaux à effectuer.
5. Tel que prévu par la loi, une réévaluation de la situation sera effectuée au maximum dans 5 ans.

N.B. : Le personnel professionnel membre de l'APAPUS peut demander par écrit des renseignements additionnels ou faire des observations sur ce résultat. Ces demandes de renseignements ou observations doivent être produites avant le 22 février 2011, en s'adressant à :

REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR :

M. André Pelletier
Service des ressources humaines et financières
Courriel : Andre.Pelletier@USherbrooke.ca

OU

REPRÉSENTANTE DE L'APAPUS :

M^{me} Lise Lafrance
Représentante pour l'APAPUS
Courriel : Lise.Lafrance@USherbrooke.ca